



SESSION PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2021
BUDGET PRIMITIF 2022

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le **budget primitif** (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

Le vote de la CGT se fait comme d'habitude sur l'avis du CESER et pas sur le budget de la Région. **La CGT a voté l'avis du CESER.**

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DU BUDGET DE LA REGION

Le budget, c'est : un rapport politique de présentation, une maquette comprenant notamment : les autorisations pluriannuelles votées, les crédits de paiement de l'année, l'état de la dette, ... ainsi qu'un rapport explicatif pour chaque ligne budgétaire, et un certain nombre de documents : annexes, plans, ...

Les grandes lignes budgétaires sont les suivantes :

Autorisations pluriannuelles votées :

- ⇒ 885 M€ (658 M€ au BP 2021) en investissement et 998 M€ en fonctionnement (925 M€ pour 2021).

Crédits de paiement annuels :

Le budget prévoit 538 M€ de dépenses réelles d'investissement (hors dette et fonds européens, contre 601 M€ en 2021). En fonctionnement, les dépenses autorisées se montent à 1 180 M€.

En M€	BP 2021	BP 2022
A Recettes de fonctionnement	1 315	1 392
B Dépenses de fonctionnement	1 161	1 180
C = A-B Epargne brute	155	212
D remboursement de la dette	115	125
E Recettes d'investissement avant emprunt	270	350

F Dépenses d'investissement	841	858
G fonds européens	125	196
H = F – D – G niveau d'investissement hors dette et fonds européens	601	538
J = (B+F) – (A+E) = recettes totales - dépenses totales = emprunt d'équilibre prévisionnel	417	297
K = Emprunt réel	Non connu encore	Non connu encore
L = Stock de la dette (estimée)	2 063	2 142

LA CONTRIBUTION DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Le CESER s'exprime à la fois sur le budget général, et sur l'ensemble des politiques publiques. Concernant le budget, il souligne notamment que :

- ⇒ Le BP s'inscrit dans un contexte encore empreint d'incertitudes malgré le rebond observé. La poursuite de la crise sanitaire, les tensions sur certaines matières premières et composants et les difficultés de recrutement pourraient freiner la reprise économique.
- ⇒ **L'épargne brute et l'épargne nette prévisionnelles sont en amélioration nette par rapport au BP 2021**, du fait de la forte hausse des recettes et de la faible évolution des dépenses de fonctionnement.
- ⇒ Les dépenses d'investissement de 2022 s'élèvent à 841,30 M€, en augmentation de 2,03 % par rapport au BP 2021. Cependant, hors remboursement de la dette et dépenses financées par des fonds européens, **l'investissement s'établit à 537,6 M€ en recul de 6,3 %**.
- ⇒ **La durée de désendettement (ratio dette/épargne brute) serait portée à un peu plus de 9 ans à fin 2022**, en léger recul par rapport à 2021, sur la base d'un endettement réel de 1971 M€ (les dépenses prévues au BP n'étant jamais toutes réalisées)
- ⇒ Le CESER regrette enfin que des politiques affichées dans le BP ne soient pas assorties de la mise en place d'indicateurs permettant d'évaluer les **politiques publiques** et démontrer leur efficacité et donc la pertinence de les poursuivre, voire de les amplifier ou de les faire évoluer.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie la rapporteure, et l'ensemble des chargé-e-s d'études, pour ce travail.
Elle en partage globalement la teneur.

La CGT a toujours indiqué que l'investissement, en particulier en période de crise, est un impératif qui permet à la fois de répondre aujourd'hui aux besoins des Ligériens, et de préparer l'avenir, qu'il s'agisse par exemple de la construction de

lycées ou de l'entretien voire la réouverture de voies ferrées permettant la desserte fine du territoire. **Elle ne critique donc pas l'augmentation de la capacité de désendettement qui devrait dépasser 9 ans cette année, une durée qui il n'y a pas si longtemps aurait fait hurler un partie de notre assemblée.**

La CGT partage la remarque du CESER, regrettant le manque de lisibilité d'un BP construit sur les missions fixées lors du précédent mandat régional, et ne permettant pas de retrouver les trois priorités que s'est données l'exécutif.

Concernant les politiques publiques, et au vu du temps imparti pour cette intervention, la CGT se contentera de revenir sur quelques points.

Tout d'abord, la CGT apprécie le relai apporté par le CESER à la position unanimement défavorable de la CRSA concernant les **ressources humaines dans les établissements sanitaires et médico-sociaux**. Le manque de professionnels de santé, tout comme les suppressions de lits dans les établissements hospitaliers, ont des conséquences dramatiques en situation de crise, comme nous le constatons à chaque vague covid depuis près de deux ans. La Région ne peut pas tout en matière de santé, mais comme l'indique le CESER, le nombre de places en formation de santé doit correspondre aux besoins du territoire.

De manière plus générale, la CGT **partage l'interrogation du CESER sur la diminution du nombre de places en formation continue entre 2021 et 2022.**

La CGT partage également l'avis du CESER quand il souligne que si le PIB régional progresse fortement en 2021, de nombreux secteurs économiques sont frappés lourdement par la crise covid. Ce d'autant que les perspectives actuelles n'incitent pas à l'optimisme pour certains de ces secteurs, qu'il s'agisse du tourisme ou de l'événementiel.

La CGT a rappelé l'importance des investissements pour préparer l'avenir, le CESER rappelle ainsi à juste titre que **l'augmentation de l'offre prévue dans le schéma régional des mobilités devra s'accompagner d'une politique ambitieuse d'investissements dans le ferroviaire**. Sans achat de nouveau matériel, sans une politique ambitieuse en matière d'attractivité des métiers dans le secteur ferroviaire, difficile de voir comment les objectifs du schéma régional de mobilité pourront être atteints. Il en est de même pour le transport routier de passagers, rappelons ainsi que l'offre sur certaines lignes périurbaines nantaises est actuellement diminuée faute de conducteurs et conductrices de cars.

De même, **on peut s'interroger sur l'ambition de la Région en matière de transition énergétique et de rénovation des logements**, alors que les deux lignes budgétaires concernées voient une diminution forte de leurs crédits de paiement entre 2021 et 2022. L'écologie positive que revendique la Région devra s'accompagner d'un effort financier pour dépasser le stade de l'incantation.

Concernant enfin les dispositifs de soutien aux acteurs locaux, la CGT partage les remarques du CESER quand il rappelle que **la vie associative ne se limite pas à la question du bénévolat**, et qu'il souligne la nécessité de maintien de subventions sur la durée aux associations.

La CGT votera l'avis.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SEANCE

CRSA (conférence régionale santé autonomie) : rappel de l'avis négatif de la CRSA sur les offres de formation en santé. Les recrutements ne recouvriraient pas les départs en retraite.

CRAJEP : souligne le risque de manque de salarié·e·s qualifié·e·s sur l'animation.

CPME : remercie la Région pour la simplification des dossiers pour les fonds européens.

CFDT : ne comprend pas le choix de la Région de supprimer 10 000 places de formation professionnelle continue.

CCI : partage l'augmentation de la dette en invitant à faire le bilan des actions engagées.

VOTES : l'avis a été adopté par 82 pour et 2 abstentions.

L'ensemble des camarades du groupe ont participé à cet avis transversal du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21